CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS

-

Club de DIJON (SAXOPRINT Ligue Magnus)

Après étude du dossier, des réserves ont été émises du fait de :

- Non règlement d'une dette fédérale ;
- Situation nette comptable de l'association support CPHD négative au 30 avril 2016.

PAR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS, LE SAS DIJON HOCKEY CLUB S'ENGAGE A RESPECTER L'ENSEMBLE DES DIRECTIVES ET OBJECTIFS DONNES PAR LA C.N.S.C.G. AU GROUPEMENT SPORTIF AFIN DE POUVOIR EVOLUER SAINEMENT AU SEIN DE LA SAXOPRINT LIGUE MAGNUS LA SAISON 2016/2017, A SAVOIR :

- Paiement de l'intégralité de la dette fédérale ;
- Paiement par la SAS à l'association support CPHD de la somme de 16 394€ correspondant au fonds associatif négatif de l'association support (hors subvention d'équipement) et transmission des justificatifs correspondants.